

Communiqué de presse d'AgriGenève
Prise de position sur le projet de plan directeur cantonal 2030
L'agriculture, partenaire incontournable de l'aménagement du territoire !

AgriGenève a organisé ce matin une conférence de presse pour présenter sa prise de position sur le projet de Plan directeur cantonal 2030.

AgriGenève relève avec satisfaction que le projet mis en consultation contient deux fiches qui traitent exclusivement de l'agriculture. AgriGenève salue également le fait que, sur la construction des 50'000 logements planifiée, environ 34'000 ne seront pas réalisés par étalement urbain au détriment de la zone agricole mais en mettant en place la notion de densification notamment dans la couronne urbaine. Le Plan directeur cantonal 2030 reprend les grandes lignes tracées par le projet d'agglomération franco-valdo-genevois et notamment ses objectifs chiffrés en terme de création d'emplois (70'000) et de construction de logements (50'000) pour l'entité genevoise. AgriGenève ne peut pas souscrire à ce postulat de départ qui relève d'une vision de la croissance économique des années 70, basée sur des aspects quantitatifs, exprimés en termes de produit intérieur brut, d'emplois ou de recettes fiscales. AgriGenève constate que les autorités de l'Arc lémanique et celles de Genève en particulier, subissent depuis de trop nombreuses années une croissance débridée et anarchique qui leur échappe totalement. Cette situation a pour corollaire une très forte dégradation de la qualité de vie des citoyens de notre canton et de la région. En amont du Plan directeur, il est indispensable que nos autorités, en concertation avec la population, mènent une réflexion de fond sur le type de croissance que souhaite notre canton, plus particulièrement en terme qualitatif. Quels emplois voulons nous à Genève, quelles industries ou secteurs souhaitons nous voir s'y implanter, quel corollaire en terme de formation ? De ces réflexions pourront déboucher des objectifs chiffrés, qui d'une part permettront de tracer l'avenir de Genève et d'autre part de les retranscrire dans le Plan directeur cantonal. AgriGenève ne tire de l'actuel projet de Plan directeur qu'un constat de fuite en avant non maîtrisée. AgriGenève demande en outre aux autorités de faire un toilettage de fond de la zone agricole. Il existe en effet à Genève 2'000 ha classés en zone agricole qui ne sont plus affectés à l'agriculture. On citera notamment Palexpo ou encore des tronçons d'autoroute. Dans ces 2'000 ha se trouvent des surfaces indemnes de construction mais plus affectées à l'agriculture. Ces parcelles ne peuvent pas être construites au prétexte qu'elles sont en zone agricole. Le toilettage de la zone agricole permettra ainsi d'exploiter un potentiel constructible non négligeable. AgriGenève demande également que la loi régissant les zones industrielles soit modifiée pour permettre l'implantation généralisée d'activités tertiaires dans les étages. Les seules dérogations délivrées aujourd'hui ne sont plus suffisantes. L'Etat doit par ailleurs se doter des outils législatifs nécessaires et mener une politique volontariste, afin d'augmenter les gabarits en zone industrielle et en zone de logement pour utiliser de manière rationnelle le sol.

Pour plus d'informations : François Erard 022 939 03 10 ou 079 291 02 41